

Dossier

DES PEP

2010 – 2011

Une Association au service de l'Enfance



Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne
16 rue Thibaud de champagne – 91090 Lisses

Tel: 01 69 11 23 83 – Fax: 01 60 86 16 36 – Mèl: adpep91@wanadoo.fr - <http://www.adpep91.org>

- **Page 3** : Introduction
- **Page 4** : Le Conseil d'Administration et la Direction Générale
- **Page 5** : Le projet associatif
- **Page 6** : Les aides
- **Page 7** : Faire vivre la solidarité
- **Page 8** : L'adhésion
- **Page 9** : Les correspondants
- **Page 10** : Le Secteur Médico – Social à l'AD PEP 91

DOCUMENTS DÉTACHABLES

Bordereau d'adhésion (adultes)

Bordereau d'adhésion (élèves)

Autorisation photographie scolaire

Demande d'aides (classes, vacances, vie scolaire)

L'annuaire du siège de l'AD PEP 91

Adhérer, mais pourquoi faire ? A quoi cela peut – il servir dans le contexte social actuel ? Tous les médias nous annoncent de manière lancinante que nous vivons au – dessus de nos moyens, que nous ne pensons qu'à notre petit intérêt personnel, que personne ne peut rien faire, que tout se décide ailleurs avec des impératifs qui nous dépassent...

Mais non : chacun peut montrer, affirmer qu'il existe, qu'il agit, qu'il refuse d'accepter un état de fait inadmissible. En adhérant à notre association, à votre association, chacun peut devenir acteur, résister aux pressions et aux attaques diverses de nos idéaux, de nos valeurs de Laïcité, de Citoyenneté et de Solidarité.

En adhérant, chacun permet que les forces laïques existent, se renouvellent, proposent de nouvelles formes de solidarité vis à vis des populations en difficulté. Chacun prend aussi des responsabilités pour la défense du Service public au sein de l'Éducation Nationale comme association complémentaire.

Chacun, à sa mesure, apporte sa contribution à l'essor de l'Association de ses valeurs.

Olivier PLA – Président de l'AD PEP91 – Juin 2010

Membres d'Honneur :

Christian WASSENBERG – Inspecteur d'Académie de l'Essonne – DSDEN

Roger BERTEL – Directeur d'école honoraire

Membres de droit :

Catherine DUTZER – représentante FCPE

Bruno EGRON – IEN ASH 2

Didier LABLANCHE – Représentant PEEP

Administrateurs élus :

Bureau de l'Association

Président :

Jean-Paul COMTE – Directeur d'établissement spécialisé

Vice Présidente :

Marie – Claude JURET – Directrice d'établissement spécialisé honoraire

Trésorier Général :

Didier CHANGENET – Directeur d'établissement spécialisé

Trésorier Général adjoint :

Gérard LAMESA – Chef de service éducatif SESSAD ITEP

Secrétaire Général :

Roland BERDUCAT – Directeur d'établissement spécialisé

Secrétaire Général adjoint :

Jacques PARMANTIER – Professeur des écoles honoraire

Autres membres du Bureau:

Gilbert DOREAU – retraité

René DOREAU – retraité

Olivier PLA – Proviseur Adjoint de Lycée

Direction Générale

Directeur Général : **Jean-François GEY**
Assistante financière : **Gaëlle RENARD**

Administrateurs

Jean-Pierre ARREBOLLE – Chef de service éducatif

Jacky BESSON – Directeur de Centre de Formation / Président de l'APAJH Essonne

Bernard BEUDAERT – Principal de Collège

Michelle BISCAY – Professeur des écoles

Thierry BOUR – Inspecteur de l'Éducation Nationale

Danielle BROCHERET – Directrice d'école honoraire

Hervé CHEDAUTÉ – Ingénieur informaticien

Maryline COFFRE – Directrice de SEGPA

Jean – Pierre CULEUX - Directeur de groupement P&T

Jean DARVENNE – Ingénieur honoraire et DDEN

Éliane MALVAL – Secrétaire de Direction

Serge MARQUINE – Employé Administratif MGEN

Martine MESKEL CRESTA – Directrice du Pôle IUFM d'Évry – Étioles – 91

Alain RICHARD – Directeur d'établissement spécialisé honoraire

Annie ROULLEAU – Directrice d'école Honoraire

Noëlle SANCHEZ – Professeur des écoles spécialisée

Françoise SAUREL – Directrice d'établissement spécialisé

Marie-Hélène THOMAS – Professeur des écoles spécialisée honoraire

Christine TRIOLLET-FOSSAERT – Professeur de Lettres classiques honoraire

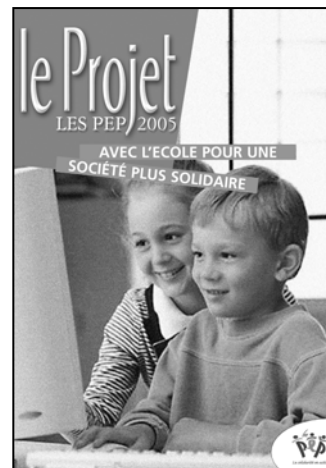
Personnes invitées :

Mme **Sylvette GRUAIS** – Présidente du Conseil de la Vie Sociale – IME **André NOUAILLE**
Mme **Catherine PHILIPPE** – Vice – Présidente du Conseil de la Vie Sociale – IMPro **Roger LECHERBONNIER**

Laïcité, considérée comme la capacité de la Femme et l'Homme à assumer leur part de responsabilité sans s'en remettre à une quelconque force supérieure pour rester maître de son destin. Cette attitude implique également la connaissance et le respect des convictions de chacun.

Solidarité, considérée comme un échange désintéressé en réponse à des inégalités, des injustices, des souffrances ce qui implique un état de veille, une écoute aux besoins des autres.

Citoyenneté, considérée comme la possibilité pour chaque personne de vivre en collectivité en tant que sujet de droits et de devoirs quel que soit son statut, sa situation, ses difficultés.



Trois moyens de mise en œuvre...

Éducation

en posant les conditions optimum pour que le sujet construise ses savoirs

Partenariat

travail en réseau avec des partenaires qui partagent nos valeurs.

Intégration - Accessibilité

dans les dispositifs de droit commun sur le plan scolaire, social, culturel et professionnel.



Une Association au service de l'Enfance



- Aides financières
- Secours d'urgence
- Gestion d'établissements spécialisés
- Intégration en milieu ordinaire de vacances
- Centres de vacances
- Classes de découvertes
- Accompagnement à la scolarité
- Formation

Association Loi 1901
Reconnue d'utilité publique
Animée et gérée par des enseignants
Agrément Éducation Nationale, Jeunesse et Sports et tourisme
Signataire de la chartre des Associations faisant appel à la générosité du Public

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne
 16 rue Thibaud de champagne – 91090 Lisses

Solidaires...

La Laïcité est la finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public.

Par Laïcité nous entendons notre conviction que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés.

Mais **pour être libre** encore faut il avoir les moyens de cette liberté, c'est à dire **manger à sa faim, être soigné en cas de besoin, être éduqué, avoir droit aux loisirs, ...**

C'est pourquoi les actions des Pupilles sont toutes guidées par une idée majeure : **la Solidarité.**

➔ **Les aides au départ** pour un séjour éducatif sont destinées à ce qu'aucun enfant ne soit exclu d'un séjour pour des raisons financières.

Ces aides sont régies par une charte (voir ci-dessous)

➔ **Les secours d'urgence** sont destinés, comme leur nom l'indique, à pouvoir apporter immédiatement une aide pouvant palier des problèmes graves.



Sur simple appel d'un directeur d'école ou chef d'établissement, l'AD PEP 91 en fonction de la situation, va accorder un montant d'aide à l'enfant. Le Directeur ou le Chef d'établissement peut immédiatement verser cette somme par le biais de la coopérative scolaire ou du foyer sociaux éducatif.



➔ **L'aide à la vie scolaire** permet à un enfant de poursuivre une scolarité harmonieuse (achat de livres, lunettes, paiement de transports...) et ce même si la famille est confrontée à une situation difficile.

➔ **L'intégration en milieu ordinaire de vacances**



*Un partenariat entre le SIEI et l'AD PEP 91 permet à des jeunes handicapés mentaux de l'Essonne de **partir en vacances dans un séjour « ordinaire ».***

Nous pouvons financer des projets permettant à des enfants en situation de handicap d'accéder, au même titre que les autres, aux activités pédagogiques « hors l'école » ou à des temps de loisirs collectifs

LA CHARTE DES AIDES AU DEPART EN SEJOUR EDUCATIF

- **Les aides doivent être demandées** par un(e) enseignant(e) responsable de la classe ou par le directeur de l'établissement **au plus tard 15 jours avant le départ en séjour.** (Les demandes parvenues après ce délai ne seront examinées qu'à titre exceptionnel.)

- **L'enseignant doit être adhérent** (notion de solidarité).

- **Les aides accordées sont individuelles** et doivent être justifiées.

- **Un dossier** sera rempli **pour chaque élève**, ne pas oublier les pièces administratives demandées.

- **Le chèque sera crédité au financeur** (coopérative de l'école, caisse des écoles, agent comptable du collège... etc) et adressé à l'enseignant demandeur.

- **L'aide est calculée selon un barème** prenant en compte les autres aides obtenues et **l'investissement de l'établissement** (pour les classes de découvertes) **dans les actions solidaires de l'AD PEP 91.**

- **Un courrier de l'Association** signifiant l'aide accordée est adressée par l'AD PEP 91 aux intéressés.

- Les dossiers traités sont adressés à votre **correspondant** qui reste **l'interlocuteur référent entre le demandeur et l'association.**

« Faire vivre la solidarité »

« Nous aider à vous aider »...
(Le fonds de solidarité des PEP n'existe que grâce à votre contribution):

www.adpep91.org

La souscription à lots :

Cette action reconduite chaque année alimente pour sa plus grande part notre fonds de solidarité.

Association à but non lucratif nous redistribuons ce fonds à partir des sollicitations qui nous sont adressées ou dont nous pouvons avoir connaissance dans le cadre de nos activités vacances ou/et classes de découvertes.

Pourquoi participer ?

A un moment où il est beaucoup question de rentabilité et de performance, il est important que nous puissions continuer à **faire vivre nos valeurs de solidarité.**

Cette tombola à laquelle chacun peut contribuer est un moyen de sensibiliser les enfants à ces valeurs.

Aussi sollicitons nous votre aide, votre appui et votre relais pour continuer à faire vivre cette solidarité dans votre école.

Quand participer ?

Vers le mois de mars, toutes les écoles élémentaires du département reçoivent une enveloppe contenant la description du projet, une affiche ainsi que des carnets de billets. Il suffit d'un appel téléphonique pour obtenir des carnets supplémentaires ou/et des informations.

Comment participer ?

La vente de billets est **facile à mettre en place** au sein de la classe.

Au cycle 2, après présentation du projet aux parents, les billets sont vendus directement par l'intermédiaire de l'enfant à sa famille.

Au cycle 3, les élèves peuvent vendre eux-mêmes les billets dans leur quartier, avec autorisation parentale.

Cette action de solidarité est **très motivante** (des lots vendeurs sont prévus) et implique tous les enfants. A chaque carnet vendu, **une ristourne est accordée à la coopérative de la classe.**



Un euro recueilli est un euro reversé

La ristourne photo :

Le chapitre Photographie scolaire est **une des manifestations de la générosité des écoles du département.**

Basé sur le principe du volontariat, c'est le **reversement d'une partie des « bénéfiques » des ventes de photographies scolaires** au profit des actions de solidarité de l'AD PEP 91.

Sur simple appel, l'association adresse à l'école le nombre souhaité de formulaire* d'autorisation parentale.

(* document téléchargeable sur notre site : <http://www.adpep91.org/>)

Les sommes recueillies alimentent ensuite le fonds de solidarité de l'AD PEP 91.

La photographie scolaire est soumise à des règles précises.

Vous trouverez sur notre site les éléments indispensables à une organisation légale de cette activité.



- T'as perdu quelque chose ?
- Oui, mes sous pour les pupilles.

Les dons :

Par l'intermédiaire de la Fédération Générale des Pupilles, **reconnue d'utilité publique**, l'AD PEP 91 peut recevoir des dons de particuliers, d'entreprises...

Un certificat, ouvrant droit à des déductions d'impôts, sera délivré.

L'intégralité des fonds collectés est destinée au fonds de solidarité de l'AD PEP 91.

Signataire de la charte des associations faisant appel à la générosité du public, l'AD PEP 91 publie chaque année les comptes de son service solidarité.

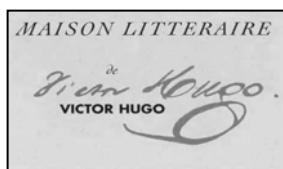
L'adhésion est un acte volontaire qui symbolise l'attachement aux valeurs fondatrices du projet PEP : « Laïcité, Solidarité, Citoyenneté ».



ATHIS MONS



Le château de Courances



BIEVRES



Le centre culturel R. Desnos
Les arènes de l'Agora
Les Cinoches



Le Cyclop de MILLY la Forêt



MILLY la Forêt



La carte d'adhérent :

Cette carte vous offre **des réductions ou des avantages dans différents pôles culturels et de loisirs essonniers :**

L'adhésion ouvre droit à :

- Participer à l'assemblée générale de l'Association.
- Devenir membre de son Conseil d'Administration.
- Utiliser les services de l'association :
 - > organisation de votre classe de découvertes
 - > départ de vos enfants en séjours de vacances
 - > aide financière pour vos élèves



L'élevage de la Doudou
de CHEPTAINVILLE



Le musée des vieux métiers
de BOURAY sur Juine



**Je suis adhérent,
j'ai des avantages...**



L'île aux Oiseaux
de CHEPTAINVILLE



Cinéma Truffaut de
CHILLY MAZARIN



BRETIGNY

Besoin d'un renseignement, d'un conseil concernant
une aide financière, un secours d'urgence, une
adhésion ?...

Contactez un de nos correspondants...



L'AD PEP 91 a constitué **un réseau de correspondants bénévoles** dans les circonscriptions
Education Nationale du département.

Partenaire indispensable de l'Association, le correspondant sert de **relais avec le terrain**.

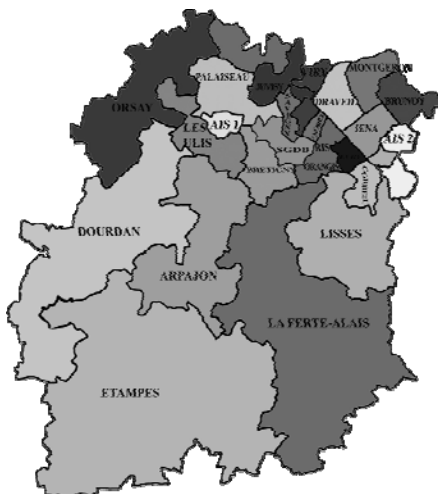
Il est amené à donner son avis sur des dossiers d'aide financière, il **participe activement à la
vie de l'Association et il en est son représentant local**.

L'efficacité de ces actions repose sur la **qualité de communication à tous les niveaux**.

Grâce à sa connaissance des réalités de sa circonscription, il **favorise les initiatives, les
changements, les ouvertures**.

Sa **participation à des groupes de réflexion** permet à l'Association de faire ressortir les forces
et les faiblesses de l'action et d'adapter nos moyens actuels, de créer des solutions nouvelles, de mettre à sa
disposition des outils de présentation et d'évaluation.

Vous partagez nos valeurs ?
Vous souhaitez faire vivre la solidarité ?
Venez rejoindre notre équipe de correspondants !



BRETIGNY-sur-ORGE :

Pierre ALDEGUER

Ecole élémentaire L. Wallon 91220 BRETIGNY-sur-Orge - Tel : 01.69.88.09.50

DRAVEIL :

Olivier MARTIN

Ecole élémentaire P. et M. Curie 91210 DRAVEIL - Tel : 01.64.94.34.96

ETAMPES :

Emmanuel LEROY

Ecole élémentaire 91150 BRIERES-lès-SCELLES - Tel : 01.64.94.24.31

Xavier COLONNA CECCALDI

Ecole maternelle J Prévert 91150 ETAMPES - Tel : 01 64 94 23 81

GRIGNY :

Christiane MICONI

Ecole Jean Moulin 91350 GRIGNY - Tel : 01.69.06.98.07

MONTGERON :

Petra BOUDRY

Ecole élémentaire J. Ferry 91230 MONTGERON - Tel : 01.69.03.42.67

ORSAY :

Sophie THOMAS

Ecole élémentaire Queue d'oiseau 91940 LES ULIS - Tel : 01.69.86.13.89

SAVIGNY-sur-Orge :

Anne TAO

Ecole élémentaire Kennedy 91600 SAVIGNY-sur-Orge - Tel : 01.69.05.24.97

Etienne COSTE

Ecole élémentaire Juels Ferry II 91600 SAVIGNY-sur-Orge- Tel : 01.69.96.19.63

STE.GENEVIEVE-des-Bois :

Isabelle PINSAC

Ecole maternelle DIDEROT 91700 Ste GENEVIEVE-des-Bois - Tel : 01.60.15.48.75

L'AD PEP 91, c'est aussi la gestion d'établissements et de services spécialisés :

- Le **CMPP de MASSY** créé en 1972.
- L'**IME André NOUAILLE** de **MASSY** et l'**IMPro Roger LECHERBONNIER** de **PALAISEAU**, créés en 1975.
- Le **SESSAD Ferme de Courtabœuf** ouvert en 1994 : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile pour enfants, principalement sur la tranche d'âges 4 – 14 ans.
- Le **SESSAD Arlette FAVÉ**, ouvert à CHILLY – MAZARIN en 2002 : ce service est dédié au suivi d'enfants et d'adolescents atteints d'autismes de 0 à 20 ans. Ce service se consacre en priorité au soutien des élèves et des professionnels des quatre CLIS et de l'UPI « *Autismes* » du département. Les postes éducatifs des classes ont été récemment intégrés au SESSAD.
- En Mars 2009, **HUREPOIX MultiServices** a été ouvert sur la commune de Saint Michel sur orge : cette structure a pour objectif d'être un tremplin vers l'emploi pour des jeunes adultes en situation de Handicap.

Pour réaliser cette gestion, des budgets nous sont alloués par l'intermédiaire de l'**Agence Régionale de Santé – ARS** qui viennent de remplacer les DDASS le 1er avril dernier – et le **Conseil Général de l'Essonne**. La totalité de ces budgets avoisine annuellement les **8 millions d'€uros**. L'ensemble de ces comptes est contrôlé, certifié et validé par un commissaire aux comptes extérieur à l'Association. Pour assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement de plus de **1200 enfants, adolescents et jeunes adultes**, l'association emploie directement **plus de 160 personnes**, depuis du personnel médical qualifié (médecins psychiatres, pédiatres, généralistes, etc...), des psychologues, des éducateurs spécialisés, des personnels administratifs (comptables, secrétaires...) et des personnels de transports, de maintenance et d'hygiène des locaux. De plus, une **quinzaine** de postes de statut Éducation Nationale sont mis à disposition par l'Inspection Académique de l'Essonne pour permettre la scolarisation interne ou externe des enfants et des adolescents suivis par les établissements et les services.

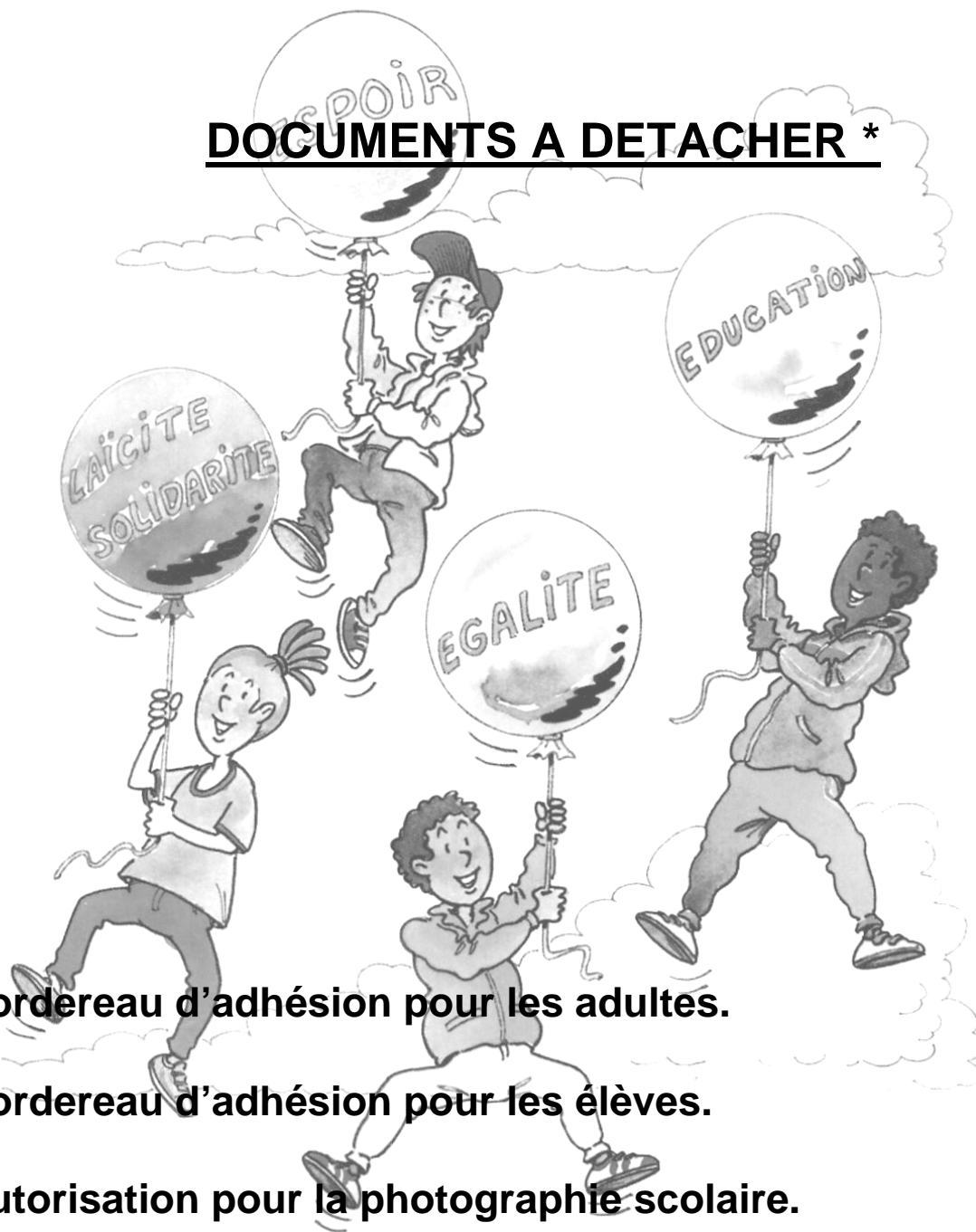
Chaque jour, dans chaque établissement médico – social de l'AD PEP 91, les professionnels développent leur action quotidienne dans une exigence renouvelée de qualité pour l'accompagnement des personnes vulnérables. Cette **exigence** vise à restaurer des avenir possibles pour les enfants, les adolescents, les adultes suivis par l'**AD PEP 91**. En effet, le projet opérationnel de l'**AD PEP 91** se situe sous le signe d'une véritable éthique citoyenne : **les personnes en difficulté sociale, les personnes en situation de handicap, les personnes en difficulté momentanée doivent avoir accès à une place identique à la nôtre au sein de notre société !**

Jean-François GEY - Directeur Général de l'**AD PEP 91**.

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne

16 rue Thibaud de champagne – 91090 Lisses

DOCUMENTS A DETACHER *



- 1. Bordereau d'adhésion pour les adultes.**
- 2. Bordereau d'adhésion pour les élèves.**
- 3. Autorisation pour la photographie scolaire.**
- 4. Formulaire de demande d'aides financières.**
- 5. Annuaire du siège de l'AD PEP 91.**

***Egalement téléchargeables sur notre site :**
<http://www.adpep91.org>

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne
16 rue Thibaud de champagne – 91090 Lisses

Tel: 01 69 11 23 83 – Fax: 01 60 86 16 36 – Mèl: adpep91@wanadoo.fr - <http://www.adpep91.org>



CACHET DE L'ETABLISSEMENT

N° E.N. 091

ADHESION 2010
5 €

BORDEREAU D'ADHESION ET DE REGLEMENT
ADULTES

	Nom – Prénom <i>(en majuscules)</i>	Adresse	Emargement
Mme-Mlle-M (1)			
Mme-Mlle-M (1)			
Mme-Mlle-M (1)			
Mme-Mlle-M (1)			
Mme-Mlle-M (1)			
Mme-Mlle-M (1)			

(1) Rayer les mentions inutiles

REGLEMENT :

TOTAL DES ADHESIONS 2010

x 5 € =

€

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : AD PEP 91

RETOUR :

Bordereau adhésions 2010
+ Chèque de règlement



AD PEP 91
16 rue Thibaud de Champagne
91090 LISSES



La solidarité en action

L'adhésion est un acte volontaire qui symbolise l'attachement aux valeurs fondatrices du projet PEP : « Laïcité, Solidarité, Citoyenneté ».



**Je suis adhérent,
j'ai des avantages...**



ATHYS MONS



L'élevage de la Doudou de CHEPTAINVILLE

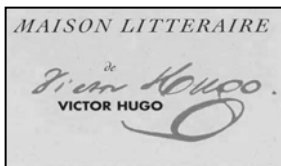


Le château de Courances



La carte d'adhérent :

Cette carte vous offre **des réductions ou des avantages dans différents pôles culturels et de loisirs essonniers partenaires de nos actions de solidarité**



BIEVRES



Le musée des vieux métiers de BOURAY sur Juine



L'adhésion ouvre droit à :

- Participer à l'assemblée générale de l'Association.
- Devenir membre de son Conseil d'Administration.
- Utiliser les services de l'association :
 - > organisation de votre classe de découvertes
 - > départ de vos enfants en séjours de vacances
 - > aide financière pour vos élèves



L'île aux Oiseaux de CHEPTAINVILLE



Le centre culturel R. Desnos
Les arènes de l'Agora
Les Cinoches



Le Cyclop de MILLY la Forêt



MILLY la Forêt



BRETIIGNY



Cinéma Truffaut de CHILLY MAZARIN

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne

16 rue Thibaud de champagne – 91090 Lisses

Tel: 01 69 11 23 83 – Fax: 01 60 86 16 36 – Mèl: adpep91@wanadoo.fr - <http://www.adpep91.org>



La solidarité en action

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

N° E.N. 091

ADHESION 2010
0,10 €

BORDEREAU D'ADHESION ELEVES

CYCLE	NIVEAU	NOM DE L'ENSEIGNANT	NOMBRE D'ELEVES

TOTAL élèves x 0,10 € = €

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : AD PEP 91

Bordereau adhésions élèves 2010
+ Chèque de règlement



AD PEP 91
16 rue Thibaud de Champagne
91090 LISSES



(cachet de l'école)

Madame, Monsieur,

La photographie scolaire est une activité coutumière. Elle est un des moyens de financer les actions sociales de l'Ecole Publique.

Lors de cette activité, la participation bénévole des enseignants permet de dégager des ressources.

Celles-ci sont consacrées au financement de deux types d'actions sociales : d'une part les activités organisées par la coopérative scolaire de l'école (sorties, voyages ...), d'autre part, les actions de solidarité gérées par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (aides aux orphelins, bourses vacances, séjours gratuits etc...).

C'est pourquoi, nous vous remercions par avance pour l'accueil favorable que vous ne manquerez pas de réserver au service « photo » qui vous est proposé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Les PEP 91



(cachet de l'école)

Madame, Monsieur,

La photographie scolaire est une activité coutumière. Elle est un des moyens de financer les actions sociales de l'Ecole Publique.

Lors de cette activité, la participation bénévole des enseignants permet de dégager des ressources.

Celles-ci sont consacrées au financement de deux types d'actions sociales : d'une part les activités organisées par la coopérative scolaire de l'école (sorties, voyages ...), d'autre part, les actions de solidarité gérées par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (aides aux orphelins, bourses vacances, séjours gratuits etc...).

C'est pourquoi, nous vous remercions par avance pour l'accueil favorable que vous ne manquerez pas de réserver au service « photo » qui vous est proposé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Les PEP 91



(cachet de l'école)

Madame, Monsieur,

Conformément à la décision du conseil d'école, **le photographe viendra le** :
Cette activité se déroulera selon les textes en vigueur.

Elle n'est absolument pas obligatoire et même si vous avez donné votre autorisation, vous n'êtes pas tenu d'acheter les photos qui vous seront proposées.

Je vous prie de bien vouloir noter la date de la venue du photographe et de nous retourner l'autorisation de photographeur ci-dessous.

La Directrice
Le Directeur

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER

(Remplir une autorisation par enfant)

Je soussigné (e) (NOM et Prénom du signataire)
Autorise la photographie de mon enfant.....(Prénom de l'enfant)

Signature



(cachet de l'école)

Madame, Monsieur,

Conformément à la décision du conseil d'école, **le photographe viendra le** :
Cette activité se déroulera selon les textes en vigueur.

Elle n'est absolument pas obligatoire et même si vous avez donné votre autorisation, vous n'êtes pas tenu d'acheter les photos qui vous seront proposées.

Je vous prie de bien vouloir noter la date de la venue du photographe et de nous retourner l'autorisation de photographeur ci-dessous.

La Directrice
Le Directeur

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER

(Remplir une autorisation par enfant)

Je soussigné (e) (NOM et Prénom du signataire)
Autorise la photographie de mon enfant.....(Prénom de l'enfant)

Signature



CACHET DE L'ETABLISSEMENT

N° E.N. 091

Réservé AD PEP
DOSSIER N°.....

DEMANDE D' AIDES

CLASSES DECOUVERTES ET VACANCES (1)

VIE SCOLAIRE ET DIVERS (1)

DEMANDEUR

M. - Mme - Mlle (1) Nom et prénom :
Fonction : Proviseur, Principal, Directeur, Directrice (1), Autre :

ELEVE

Nom et Prénom :
Cours suivi : ..Nom de l'enseignant :

FAMILLE

Responsable (s) légaux :
Père et mère - Père - Mère - Tuteur (1)

Nom et Prénom
Adresse.....

L'AD PEP 91 est une association à but non lucratif. Elle est gérée par des enseignants bénévoles. Les ressources de la Solidarité proviennent des ristournes photos et des recettes de la souscription à lots. De plus en plus d'aides sont demandées pour les enfants des familles en difficulté. Il est important de rappeler que l'action de solidarité provient de la collaboration des enseignants avec l'Association et qu'elle n'a d'existence que si les enseignants demandeurs participent activement aux actions de financement.

1. Rayer les mentions inutiles

Attention : ne remplir qu'un chapitre selon la nature de l'aide

1- CLASSES de DECOUVERTES et séjours VACANCES

Organisateur :
Adresse :
Lieu du séjour :
Durée :(jours) Dates : du/...../..... au/...../..... Prix initial : €
(Hors quotient familial)

Aides obtenues/espérées (sauf PEP) :	Bons CAF.....	<input type="text"/>	€
	Bourses JPA	<input type="text"/>	€
	Aides DDASS	<input type="text"/>	€
	Employeur,C.E	<input type="text"/>	€
	Mairie, CCAS	<input type="text"/>	€
	Autres actions (précisez).....	<input type="text"/>	€
	RESTE A PAYER A LA FAMILLE (avant aide PEP91)	<input type="text"/>	€
	AIDE DEMANDEE AUX PEP91	<input type="text"/>	€

***Situation économique de la famille : joindre une copie du dernier avis d'imposition
et photocopie de la convention ou du devis de l'organisme (sauf séjour PEP 91)***

2 - VIE SCOLAIRE et DIVERS

Description du besoin :
.....
.....

	Coût initial :	<input type="text"/>	€
Aides demandées (sauf PEP)		<input type="text"/>	
		<input type="text"/>	€
		<input type="text"/>	€
	RESTE A PAYER A LA FAMILLE (avant aide PEP91)	<input type="text"/>	€
	AIDE DEMANDEE AUX PEP91	<input type="text"/>	€

ORGANISME RECEVEUR

! Les bourses ne sont pas versées directement à la famille. Il est donc nécessaire de bien indiquer les coordonnées de l'organisme receveur. (Coopérative scolaire, Trésor public, Caisse des écoles...)

Nom :
Adresse :
Références dossier (éventuellement) :
Ordre du chèque :

AVIS MOTIVE DU DEMANDEUR

.....
.....
.....
.....

Signature du demandeur

**A retourner à : AD PEP 91
Inspection Académique - 91012 EVRY Cedex**



L'annuaire du siège de l'AD PEP 91

www.adpep91.org

DIRECTION GÉNÉRALE Tel : 01 69 11 46 91 - Fax : 01 69 11 46 99

Jean-François GEY direction.generale@adpep91.org
Gaëlle RENARD assistante.direction@adpep91.org

DIRECTION du Service Enfance Jeunesse Solidarité Tel : 01 69 11 23 87

Michel RAOUL m.raoul@adpep91.org

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE Tel : 01 69 11 23 81

Jean-Claude SORNAT jc.sornat@adpep91.org

CLASSES DE DECOUVERTES Tel : 01 69 11 23 84

Michel RAOUL m.raoul@adpep91.org
Marie-Line MORIZE ml.morize@adpep91.org

COMPTABILITE Tel : 01 69 11 46 91

Gaëlle RENARD g.renard@adpep91.org

SEJOURS DE VACANCES Tel : 01 69 11 23 87

Michel RAOUL m.raoul@adpep91.org

SOLIDARITE - AIDES FINANCIERES Tel : 01 69 11 23 81

Jean-Claude SORNAT jc.sornat@adpep91.org
Catherine DELAUAUD c.delavaud@adpep91.org

Document à afficher dans le bureau de direction ou en salle des maîtres

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne
16 rue Thibaud de champagne – 91090 Lisses

Tel: 01 69 11 23 83 – Fax: 01 60 86 16 36 – Mèl: adpep91@wanadoo.fr - <http://www.adpep91.org>



CMPP
Massy

IME
André NOUAILLE

IMPro Roger
LECHERBONNIER

HUREPOIX
Multi
Services

ESAT
hors les
murs

SESSAD
Ferme de
Courtabœuf

SESSAD
Arlette FAVÉ

CLIS et UPI
« Autismes »

AD PEP 91 Formation
Accompagnement à la scolarité
Réussite Éducative
Accompagnement Éducatif

Classes
Découvertes

Séjours
Vacances



... en 2010 – 2011 !

Solidarité



Citoyenneté

Vivre ensemble

Scolarisation

Accessibilité aux personnes
en situation de handicap

Dialoguer

ÉDQUER

Innover

Accès aux loisirs
et aux vacances

Écouter

Se concerter

Agir

Mixité
sociale

Modernité

Insertion professionnelle

Réussir

Accompagner



www.adpep91.org



Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne

16 rue Thibaud de Champagne – 91090 LISSES

01 69 11 46 91 – 01 60 86 16 36 – Mèl : adpep91@wanadoo.fr